Communauté de Communes Sundgau

Cadre réservé au service

Date de réception		**Dossier complet**	☐ oui ☐ non
Agent		**Pièces manquantes**	

DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT POUR FUITE D'EAU APRÈS COMPTEUR

À compléter et à retourner avec les pièces justificatives dans un délai d'un mois à compter de la réception de notre courrier.

1. IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ

Nom et prénom	
Adresse du compteur concerné	
Adresse de correspondance (si différente)	
N° de contrat (présent sur votre contrat)	
Téléphone	
Adresse électronique	

2. USAGE DU LOCAL DESSERVI PAR LE COMPTEUR

☐ Habitation – résidence principale
☐ Habitation – résidence secondaire
☐ Usage mixte (habitation et activité professionnelle)
☐ Local professionnel, commercial ou agricole

☐ Autre :

3. LOCALISATION DE LA FUITE

☐ Canalisation enterrée, entre le compteur et le bâtiment
☐ Canalisation en cave, en sous-sol ou en vide sanitaire
☐ Canalisation encastrée dans un mur ou sous une dalle
☐ Canalisation apparente à l'intérieur du bâtiment
☐ Canalisation alimentant une dépendance ou un point d'eau extérieur (jardin, annexe…)
☐ Robinet, chasse d'eau, chauffe-eau, adoucisseur, chaudière ou autre équipement

☐ Autre :

Si besoin, précisez l'emplacement exact de la fuite ou l'appareil concerné :

Pièce, extérieur, profondeur, distance approximative par rapport au compteur…

4. ÉCOULEMENT DE L'EAU PERDUE

Où l'eau s'est-elle écoulée ?

☐ Dans le sol (infiltration, sans rejet vers un réseau)
☐ Dans le réseau d'eaux usées (évacuation intérieure, égout)
☐ Dans le réseau d'eaux pluviales, un fossé ou un cours d'eau
☐ Je ne sais pas

Précisions éventuelles :

5. DATES ET CIRCONSTANCES

Date de découverte de la fuite	
Date de la réparation et index du compteur	
Comment la fuite a-t-elle été découverte ?	

6. RÉPARATION DE LA FUITE

☐ **La fuite a été réparée par une entreprise de plomberie**

Nom de l'entreprise : ……

Joindre l'attestation ou la facture de l'entreprise, précisant la localisation de la fuite et la date de la réparation.

☐ **La fuite a été réparée par moi-même**

Décrivez précisément l'intervention réalisée (pièce remplacée, matériel utilisé, longueur de canalisation concernée…) :

La réglementation prévoit la production d'une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la localisation de la fuite et la date de la réparation (article R2224-20-1 du CGCT). En cas de réparation personnelle, le plafonnement légal ne s'applique pas ; les éléments transmis seront étudiés au regard du règlement de service. Règlement téléchargeable sur notre site web : https://cc-sundgau.fr/ .

☐ **Je n'ai pas pu localiser de fuite**

Je demande la vérification de mon compteur (art. L2224-12-4 III bis du CGCT) : ☐ oui ☐ non

7. PIÈCES À JOINDRE

☐ Attestation ou facture de l'entreprise de plomberie

☐ Photo(s) de la fuite avant réparation *(facultatif, mais utile à l'étude de votre demande)*

☐ Photo(s) après réparation *(facultatif, mais utile à l'étude de votre demande)*

☐ Factures ou tickets d'achat du matériel *(en cas de réparation personnelle)*

☐ Tout autre document utile *(relevé de compteur, courrier de votre assurance…)*

Important : indiquez vos nom, prénom et numéro de contrat sur chaque pièce transmise, au dos des photos imprimées ou dans le nom des fichiers envoyés par courriel *(exemple : DUPONT_Jean_contrat12345_photo1.jpg)*.

8. ENGAGEMENT DE L'ABONNÉ

Je soussigné(e) …… certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce formulaire.

Je reconnais que le service peut procéder à tout contrôle nécessaire, notamment une visite sur place (article R2224-20-1 du CGCT).

Fait à : …… Le : …… / …… / ……	**Signature :**

9. RETOUR DU FORMULAIRE

Par courriel : canalisations@cc-sundgau.fr

Par courrier : Communauté de Communes Sundgau

Pôle Eau potable et Assainissement

Quartier Plessier, Bâtiment 3, Avenue du 8e Régiment de Hussards

BP 19 – 68131 ALTKIRCH Cedex

Protection des données personnelles – *Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la Communauté de Communes Sundgau pour l'étude de votre demande, dans le cadre de sa mission de service public de l'eau. Elles sont destinées aux seuls services habilités et conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre dossier et au respect des obligations légales d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, que vous pouvez exercer auprès de la Communauté de Communes Sundgau. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).*